Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AIN
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Vu pour rester annexé à notre arrêté de ce jour,
Bourg-en-Bresse, le - 9 JUIL. 2004
Pour le préfet,
et par délégation,
Le Chef du SIG.PG
Alain GEOFFRAY

Plan de Prévention des Risques

"inondation et mouvements de terrains"
"chutes de blocs"

Commune de Culoz

Plan de zonage

Prescrit le : 5 mai 2003
Mis à l'enquête publique
du : 23 février 2004
au : 13 mars 2004
Approuvé le : - 9 JUIL. 2004

service navigation rhône saône
aménagement
Aménagement
Entretien
Exploitation
cellule hydraulique et
Annexe des Crues

préfecture de l'Ain/ préfecture de l'Isère
Service logistique Environnement
Cellule Environnement et Paysage
23 RUE BOURGNEUVE
BP 90
01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

échelle :
référence
date :

ECHELLE 1/5000

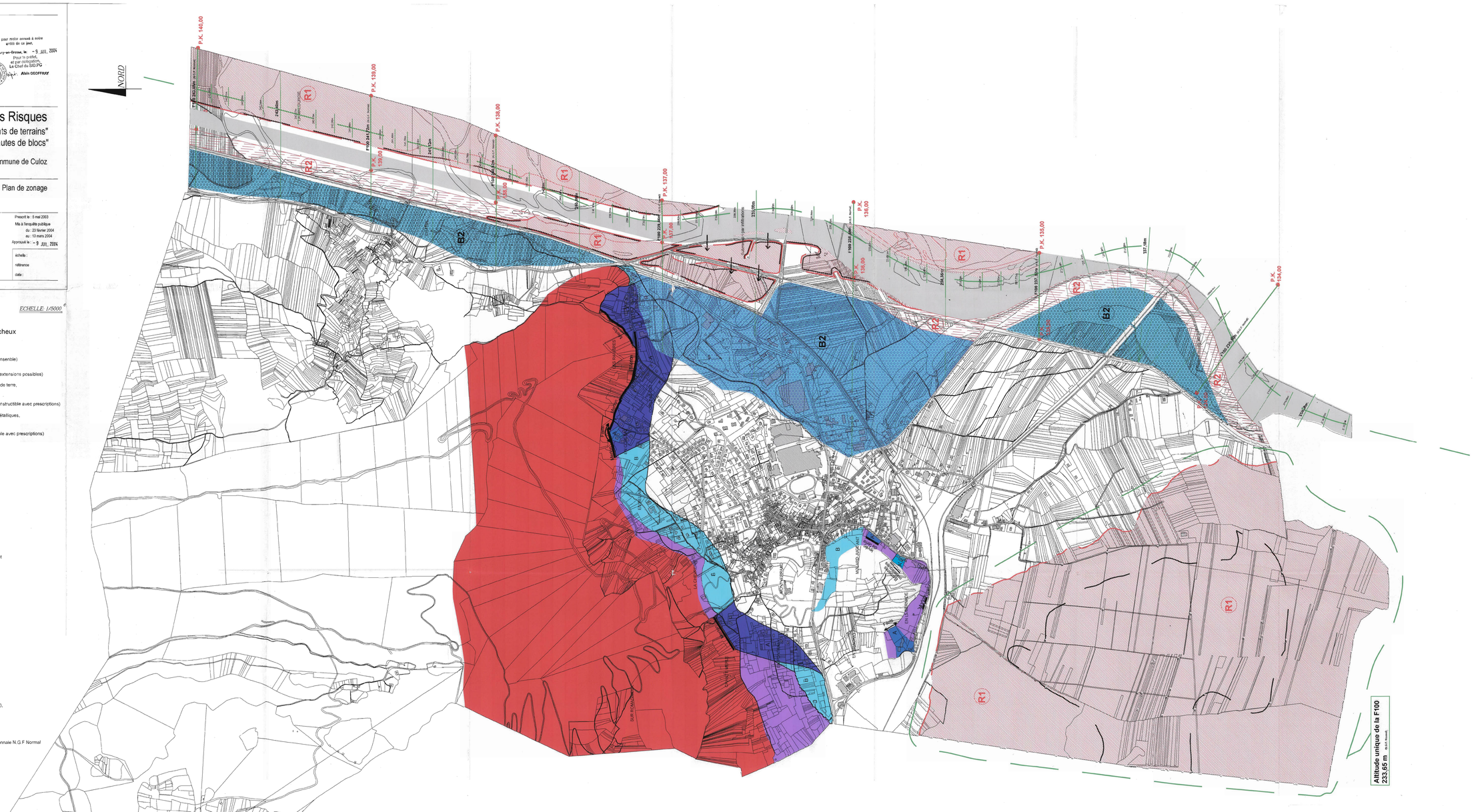

LEGENDE

Risque de chute de blocs rocheux

- Zone rouge (inconstructible)
- Zone violette (inconstructible sans protection d'ensemble)
- A — Zone bleue foncé (zone protégée par des filets, extensions possibles)
- A' — Zone bleue foncé (zone protégée par une levée de terre, aménagements possibles)
- A — Zone bleue (zone protégée par des merlons, constructible avec prescriptions)
- A' — Zone bleue (zone protégée par des barrières métalliques, constructible avec prescriptions)
- B — Zone bleue clair (zone à risque faible constructible avec prescriptions)
- Merlon
- levée de terre
- Filets
- Barrières métalliques

Risque inondation

- 235,56m — Altitude de la crue de référence au droit du point considéré
- Altitude de la crue de référence dans la zone considérée
- LIMITE DE CRUE CENTENNALE
- LIMITE DE CRUE DECENNALE
- Zone inondable "rouge" (R1), à préserver.
- Zone inondable par rupture de digue (R2), à préserver.
- Zone inondable en cas de rupture de digue (B2), constructible sous certaines conditions.

F100 : cote de la ligne d'eau pour la crue centennale N.G.F Normal